

Programme électoral

LEGISLATURE 2012-2018



Welkenraedt – Henri-Chapelle



Elections communales, le 14 octobre 2012

TABLE DES MATIERES

Culture.....	4
Sports.....	7
Tourisme.....	9
Enfance – Jeunesse – Enseignement.....	10
Action sociale.....	13
Aménagement du territoire – Mobilité.....	17
Environnement – Energie.....	20
Prévention – Sécurité.....	22
Economie – Emploi.....	24
Gouvernance locale – Information.....	26
Ruralité – Agriculture.....	28
Logement.....	30
Personnel.....	32

PREAMBULE

Niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, la Commune est le lieu où se construisent et se renforcent le «vivre ensemble », la solidarité, la cohésion sociale, la qualité de la vie.

Le 14 octobre prochain, les Welkenraedtois seront appelés à poser un choix important, un choix qui influencera directement leur cadre de vie et leur quotidien ! La prochaine législature devra être celle d'une gestion communale encore plus rigoureuse ; tout en veillant à garantir la qualité des services offerts aux citoyens.

Vous le découvrirez dans quelques instants : notre bilan est aussi notre programme, ce programme est aussi un bilan.

En 2000 déjà, puis en 2006, notre objectif était d'initier de nouveaux chantiers, nous l'avons fait. Notre objectif est désormais de poursuivre sur notre lancée, en terminant certains projets, et en en initiant d'autres. **Notre credo pour la législature à venir : la continuité.**

Nous avons rédigé ce programme en mêlant les « promesses tenues » de la législature qui se termine et les « défis à relever » de la prochaine législature. Nous avons souhaité une transversalité dans toutes les disciplines. Qu'un tel dossier ait été mené par l'échevinat de la Culture, qu'un autre ait été géré par les Travaux, ce n'est pas là l'élément le plus important ! **Ce qui importe, c'est le résultat de ces actions pour notre population** et pour notre Commune.

Au terme de la législature qui s'achève, nous sommes heureux de pouvoir dire que nos projets ont convaincu toutes les autorités subsidiantes, à tous niveaux de pouvoir, et que quelques 30 millions d'euros ont ainsi été décrochés !

CULTURE

La culture est un puissant facteur d'émancipation sociale. Elle constitue un instrument pour comprendre le monde dans lequel nous vivons, elle stimule la curiosité et l'ouverture sur le monde. Nos objectifs pour cette législature sont : **développer une culture par tous, au service de tous et accessible à tous, développer une offre culturelle locale attractive, diversifiée et de qualité, diffuser et promouvoir les artistes locaux et renforcer les liens sociaux, développer l'esprit de solidarité et favoriser les échanges.**

1. Développer la culture par tous, au service de tous et accessible à tous.

Nous souhaitons :

- **valoriser la participation citoyenne** dans le Conseil culturel **et dans l'organisation des diverses activités culturelles ;**
- **améliorer l'accessibilité de la Salle Pierre Rapsat aux personnes à mobilité réduite;**
- **amener l'art et la culture dans la rue**, c'est-à-dire qu'ils soient visibles par tous, dans leur environnement quotidien ;
- **organiser des activités avec le Centre culturel au sein des maisons de repos** de Welkernaedt et Henri-Chapelle ;
- permettre à la **bibliothèque** de tenir les lecteurs informés de ses **nouvelles acquisitions (livres, magazines, BD, ...)** sur le **site internet communal ;**
- tout au long de cette législature, en collaboration avec le CPAS, nous avons **rendu la culture accessible à tous via « l'Article 27 »** qui permet à un public moins favorisé de pouvoir assister à des spectacles, conférences, concerts... pour un coût minime. Nous souhaitons poursuivre dans cette voie. De plus, le Centre culturel applique déjà d'autres **réductions pour les étudiants ou les seniors.**

2. Développer une offre culturelle locale attractive, diversifiée et de qualité et diffuser et promouvoir les artistes locaux.

Le groupe PS-IC souhaite :

- maintenir les **aides aux différentes associations locales qui organisent des activités culturelles.** Ces liens ont été renforcés au cours de la législature

2006-2012 ; nous souhaitons maintenir ces collaborations et co-productions.

Quelques associations qui ont pu bénéficier de ces aides : ISO 83, la Bull' dingue, le Cercle d'Emulation, etc... ;

- continuer les travaux **de rénovation de la salle du Cercle paroissial à Henri-Chapelle** ;
- maintenir le **rôle d'interface joué par le Centre culturel** que ce soit **avec la Communauté germanophone, avec d'autres Communes ou avec l'EUREGIO ou avec des associations oeuvrant dans le secteur de l'éducation permanente** ;
- continuer à **être le relais entre les associations locales et les institutions publiques** ;
- continuer à organiser annuellement la **Fête de la musique des enfants** ;
- **promouvoir** les spectacles tels que les **pièces de théâtre régionales et les pièces de théâtre populaires**.
- dans le secteur de la variété, **promouvoir des artistes de renommée internationale**. Welkenraedt a l'infrastructure nécessaire et nous souhaitons pouvoir continuer à accueillir ce type de spectacles, dans le respect des contraintes budgétaires ;
- **encourager l'organisation de manifestations prestigieuses**. Ainsi, le Centre culturel a produit le spectacle « Scala chante Rapsat » qui a tourné dans toutes les grandes salles de la Communauté française ;
- maintenir le **soutien aux artistes locaux et aux élèves de l'Académie de musique**, notamment en les programmant à la « Fête de la Musique » organisée annuellement et le « Rocktober fest » qui présentera des groupes eurégionaux ;
- mettre à l'honneur une personne, une association oeuvrant pour la culture en organisant, à l'instar de ce qui est fait pour le sport, un **mérite culturel**.

3. **Renforcer les liens sociaux, développer l'esprit de solidarité et favoriser les échanges** via notre folklore local et les différentes manifestations organisées tout au long de l'année, notamment lors de manifestations drainant beaucoup de visiteurs comme au Laetare, à la kermesse de Welkenraedt, à la Foire aux Noix ou dans le cadre des jumelages...

C'est pourquoi, le groupe PS-IC souhaite :

- maintenir l'**aide technique et logistique** ainsi que des **subsidés annuels ou ponctuels aux organisateurs de manifestations et aux associations locales**, comme c'est le cas déjà pour les activités du 21 juillet, pour la Foire aux Noix ou pour les 750 ans d'Henri-Chapelle...
- installer des **panneaux lumineux afin d'assurer la publicité des événements programmés** ;
- développer la **kermesse** organisée à **Henri-Chapelle** (première édition en 2012) et maintenir celle organisée à **Welkenraedt**, tout en continuant à soutenir et à encourager les manifestations organisées en marge de cette kermesse par les sociétés et associations locales. Nous avons par ailleurs prévu un espace pour les chars de carnaval dans les bâtiments de l'ancienne céramique ;
- **acquérir une nouvelle tribune pour l'arrivée du cortège du Laetare** à la Maison communale ;
- **redynamiser la kermesse de la Bruyère** en collaboration avec le comité de quartier.

SPORTS

La pratique d'une activité sportive contribue à l'épanouissement, l'intégration et la cohésion sociale des personnes dans notre société. Le sport est un facteur d'insertion, de participation à la vie communautaire, de tolérance... Cela est particulièrement le cas à Welkenraedt, le nombre de clubs sportifs et de disciplines pratiquées en attestent !

La liste des réalisations au cours de la législature qui se termine montre notre intérêt pour ce domaine. Nous avons beaucoup investi dans les différentes infrastructures sportives communales mises à disposition des clubs sportifs. En voici quelques exemples :

1. Agrandissement du complexe sportif de Henri-Chapelle

Les sportifs bénéficient, depuis mai 2007, d'une salle de sport deux fois plus grande que celle déjà existante. La surface de jeu est en effet passée de 704 à 1870 m² !

Au nouveau hall équipé d'un revêtement multisports s'ajoutent les nouveaux vestiaires, la buvette d'une capacité de 300 personnes, les pièces de rangement du matériel sportif et l'infirmierie.

Le budget de l'agrandissement dépasse le million d'euros, subsidiés à 60% par la Région wallonne.

2. Rénovation complète du complexe sportif de Welkenraedt

Suite à l'incendie du 15 juin 2010, le hall sportif, les deux salles de danse situées à l'étage mais aussi la salle de gymnastique annexe au complexe sportif ont dû subir un sérieux lifting.

Cette méga rénovation a nécessité plus d'1,5 million d'euros pris en charge par les assurances. La Province est également intervenue à hauteur de 25.000 €.

3. Aménagement de deux terrains de football synthétiques

Depuis la rentrée footballistique de septembre 2011, la Royale Alliance Bruyère Welkenraedt, le Royal Club Sportif Welkenraedt d'une part et l'Etoile Elautoise d'autre part s'entraînent chacun sur leur **aire de jeu synthétique** respective.

Notons également : la **mise à disposition d'un local au Club de Billard, un local de rangement mis à disposition du club Pomona Trotters**, l'aide apportée pour **l'acquisition de perches de tir par l'ASBL Intertir**,...

Nous avons également apporté une aide ponctuelle pour **l'organisation d'activités sportives** comme l'Open Air (Championnat de Belgique de tir à air) organisé par la Société Royale de Tir Sainte-Apolline, le jogging d'Henri-Chapelle,... ou **l'accueil sur notre territoire de manifestations cyclistes réputées** : le Tour de Wallonie, le Tour de la Province de Liège...

Pour la législature 2012-2018, l'équipe PS-IC propose :

- la **réalisation d'un terrain multisports extérieur** accessible à tous ;
- la **création d'un stade communal** comprenant un nouveau terrain, une nouvelle buvette et de nouveaux vestiaires dans le cadre de la fusion des 2 clubs de football de Welkenraedt ;
- la **construction d'une salle de sports à l'école communale de Henri-Chapelle**, avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le **soutien aux clubs sportifs et de continuer à investir dans les infrastructures** ;
- le maintien des subventions pour les clubs qui organiseront des **stages sportifs** durant les vacances. Nous souhaitons ainsi améliorer et diversifier l'offre de stages et d'activités ;
- le **placement de panneaux solaires sur les 2 complexes sportifs** ;
- la **modernisation du parcours Vita d'Henri-Chapelle** ;
- **l'organisation de grands événements sportifs** ;
- d'apporter notre aide pour mener à bien les projets d'aménagement du site du Bosquet, **l'agrandissement des locaux de l'ASBL Intertir, l'aménagement des berges de l'étang pour les pêcheurs....**

TOURISME

Nous souhaitons développer une politique de tourisme avec les différents acteurs locaux. En effet, nous avons la chance de pouvoir vivre dans un environnement que beaucoup nous envient. Ce patrimoine, nous souhaitons pouvoir le mettre toujours mieux en évidence. De nombreuses actions ont été menées en ce sens tout long de la législature 2006-2012, notons ainsi : **la réalisation d'un film de présentation de la Commune, le balisage de promenades, la réalisation d'une carte touristique, l'installation de tables d'orientation panoramiques, ...**

Le groupe PS-IC :

- **permettra au Syndicat d'initiative d'emménager dans de nouveaux locaux** situés dans la maison Zimmerman, place des Combattants ;
- **proposera le rapprochement des différentes associations liées au Bosquet** (les pinsonniers, les pêcheurs, le Syndicat d'Initiative et la Commune), **afin de créer un comité qui prendra en charge l'avenir du site ;**
- **valorisera les hôtels, gîtes et chambres d'hôtes** de la Commune ;
- **valoriser le site de la sablière** en le rendant attractif et accessible à tous ;
- souhaite maintenir également les **collaborations avec EXCOWEL, la Maison du Tourisme du Pays de Herve et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège** dans le cadre de l'organisation de manifestations locales ou toutes actions pouvant développer le tourisme local ;
- entend proposer l'**organisation et l'accueil de manifestations d'envergure** nationale ou internationale ;
- souhaite maintenir les **jumelages** existants avec Nove et Epfig. Ainsi, en juin 2013 (Pentecôte) les habitants de Nove seront accueillis et en juin 2015 (Pentecôte), les Français d'Epfig feront le déplacement ; tous les deux dans le cadre du 45^{ème} anniversaire du jumelage ;
- en collaboration **avec les Communes de Plombières et Aubel**, souhaite **organiser le passage d'un bus touristique** qui ferait découvrir les différentes Communes suivant un horaire régulier (10 week-ends estivaux par an) ;
- souhaite poursuivre l'organisation des marchés du terroir, balades gourmandes, etc. pour la **promotion des produits du terroir** et en développer la visibilité.

ENFANCE, JEUNESSE et ENSEIGNEMENT

En ce qui concerne les enfants, les jeunes et leur famille, l'offre publique doit tenir compte de l'évolution et de la diversification des modèles familiaux, que ce soit des familles traditionnelles, des familles recomposées, des familles monoparentales, des familles homoparentales...

Chacun doit pouvoir jouer son rôle de parent dans les meilleures conditions. Chacun doit pouvoir concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale, tout en favorisant l'épanouissement et l'autonomie des enfants.

L'accueil de l'enfant est, à juste titre, une question centrale pour beaucoup de parents.

C'est pourquoi :

Nous avons inauguré, en février 2008, une crèche qui compte aujourd'hui 36 lits.

De plus, depuis la rentrée scolaire 2010, les écoliers de **l'école communale de Henri-Chapelle bénéficient d'un nouveau bâtiment de 568 m²** bien nécessaire suite à l'augmentation croissante du nombre d'élèves. Il abrite, au rez-de-chaussée, quatre classes, un local informatique, une zone bibliothèque / centre de documentation ainsi que des espaces pour les travaux de groupes et les activités manuelles. Le tout est complété par différents locaux de services réservés aux photocopieuses, sanitaires, archives, ... Le premier étage accueille quant à lui quatre locaux destinés aux ateliers, cours philosophiques et de rattrapage. L'agrandissement a représenté un coût total de 1.289.960 €.

Et enfin, bientôt, l'école communale de Welkenraedt sera rénovée et pourra bénéficier d'une extension.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (ex Communauté française) vient d'octroyer à la Commune de Welkenraedt un subside de 780.770 € pour la rénovation qui touche les 866 m² existants et l'extension qui couvrira une superficie de 573 m². Le chantier débutera fin 2012 ou début 2013.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes de notre Commune, **le Centre J a déménagé dans un local situé sur le site de la Céramique**. Dans cet espace dédié aux jeunes, nous avons notamment aménagé une salle d'informatique et une salle polyvalente. Les Scouts y ont également un local mis à disposition par la Commune.

Pour la législature 2012-2018, nous proposons :

- l'**extension de l'école communale de Welkenraedt** (voir ci-avant) ;
- la **réalisation d'une salle de sport à l'école d'Henri-Chapelle**, avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- la **création d'un Conseil communal des ados** ;
- la **réalisation de 2 pistes de pétanque au Centre J** ;
- la mise en place d'un **accueil des bébés et des enfants en dehors des heures habituelles ou lorsqu'ils sont malades** ;
- le **renforcement des activités inter-générationnelles**, notamment le devoir de mémoire ;
- la **création d'un fonds d'aide**, indépendamment du CPAS, **destiné aux besoins scolaires des jeunes défavorisés** ;
- de **susciter le débat et la réflexion des jeunes** via des rencontres réunissant les partenaires communaux (Centre J, CPAS) et les extérieurs (CAAJ, écoles secondaires présentes sur le territoire communal...) ;
- de **promouvoir l'enseignement technique et professionnel** via notamment le passage du TECHNITRUCK (camion aménagé et dédié aux métiers techniques en pénurie) pour les élèves des 5^{ème} et 6^{ème} années primaires de toutes les écoles situées sur le territoire communal et d'organiser des actions de sensibilisation pour l'ensemble des parents d'élèves ;
- de conscientiser les jeunes à l'importance de **respecter l'environnement** dans lequel ils vivent ;
- d'instaurer un **système de traduction dans les écoles**, afin d'encourager les parents non-francophones à participer aux réunions de parents d'élèves et de les sensibiliser au suivi du parcours scolaire de leurs enfants ;
- d'investir dans l'éducation citoyenne et dans la **lutte contre le racisme, l'extrême droite et toutes les sortes de discriminations**, en soutenant ou en initiant des actions ponctuelles ou pérennes en ce sens.

Nous entendons évidemment maintenir notre soutien au **Conseil communal des Enfants** qui encourage la participation effective des jeunes à la vie communale et leur permet de faire entendre leurs préoccupations et d'expérimenter la citoyenneté.

ACTION SOCIALE

C'est au niveau communal que se trouve le dernier filet de sécurité de notre système de protection et d'intégration sociale. Ce sont en effet la Commune et son CPAS qui en dernier ressort, doivent aider les citoyens à traverser les difficultés de la vie, qu'elles soient liées à la crise économique, à la perte d'un emploi ou qu'elles soient propres à un parcours individuel. Ainsi, le CPAS lutte contre la pauvreté, favorise l'insertion sociale et professionnelle, aide les populations fragilisées à lutter contre le surendettement...

L'action sociale sur un territoire communal passe aussi par un plan d'investissements afin de se doter d'infrastructures adaptées aux besoins. Au cours de la législature 2006-2012, nous avons ainsi pu concrétiser deux projets majeurs : **la construction d'une nouvelle maison de repos et la construction du bâtiment administratif du CPAS.**

La Résidence « Leonardo Da Vinci » accueille 77 lits dont 65 chambres individuelles de 18m² et 6 chambres doubles.

Les pensionnaires ont à leur disposition un restaurant avec baie vitrée et terrasse, une bibliothèque et un coin TV, un salon de coiffure et de pédicure, des salles équipées pour l'ergothérapie et la kinésithérapie, sans oublier les nombreux petits salons équipés de fauteuils dispersés dans le bâtiment. Prochainement, une cafétéria verra le jour au 2^{ème} étage avec salon et grande terrasse sur le toit.

Notons que, dès la conception du bâtiment, les économies d'énergie ont fait l'objet d'une attention toute particulière (panneaux solaires, ventilation double flux avec récupération de chaleur, récupération des eaux de pluie, etc.)

Le coût du bâtiment s'élève à 7.809.000 € HTVA, subsidiés à hauteur de 3.726.486 € par la Région wallonne. Afin de financer les 4.082.514 € restants, la maison de repos est passée dans le giron d'Isosl, l'intercommunale de soins spécialisés de Liège.

Fin 2012, 8 lits courts-séjours et un centre d'accueil de jour de 10 places seront aménagés à côté de la maison de repos.

En 2011, nous avons également inauguré les nouveaux bureaux du CPAS. Ce bâtiment administratif est composé de 16 bureaux, 4 salles d'attente et d'une salle de réunion. Son coût s'élève à 954.000 €, subsidiés à hauteur de 543.000 €.

Une stratégie globale d'insertion sociale sur un territoire communal comprend également la prise en compte des différents aspects de la lutte contre l'exclusion sociale : l'éducation, la santé, le logement, l'emploi. Chaque échevinat doit donc se mobiliser.

Pour assurer l'intégration sociale de tous les citoyens, **le groupe PS-IC souhaite :**

- **construire 14 résidences-services ainsi que des places d'accueil de jour**, en collaboration avec d'autres institutions publiques ;
- sensibiliser à la problématique de la **pauvreté cachée** ;
- vulgariser l'**information sur les droits sociaux** de chacun et en faciliter l'accès ;
- **développer des lieux de paroles et d'actions collectives où les personnes précarisées pourraient s'exprimer** en toute liberté et ensemble créer des liens, partager des problématiques communes,...
- en matière d'**activités intergénérationnelles**, développer des activités communes entre les résidents de la maison de repos, les associations locales (« Le Temps de Vivre » notamment), le Conseil communal des Enfants, la Commission consultative des Aînés et les écoles présentes sur le territoire communal ;
- développer l'insertion via la formation, notamment en **dispensant des cours de français** permettant **aux personnes étrangères** ou d'origine étrangère d'apprendre le français et ainsi plus facilement pouvoir s'intégrer et créer des liens avec d'autres ;
- impliquer les personnes vivant ou ayant vécu une situation de pauvreté dans les programmes de formation afin de pouvoir faire bénéficier de leur expérience face aux difficultés rencontrées ;
- maintenir et renforcer la programmation annuelle des activités menées dans le cadre de la **sensibilisation à l'économie d'énergie** ;
- maintenir et renforcer la présence sur le terrain de notre tuteur énergie, notamment via des **analyses personnalisées des factures énergétiques** de chaque personne qui le souhaite et/ ou par des visites dans les logements en vue d'une analyse de la situation et des solutions envisageables.

a. Conseil consultatif des Aînés / Maison des Aînés/Activités à l'attention des Aînés :

- **Construire une Maison des aînés** et développer ses activités (ateliers, conférences, excursions, ...) en collaboration avec le **Conseil consultatif des aînés** ;

- étendre la collaboration entre les autorités communales et le **Conseil consultatif des Aînés**. Le CCA doit en effet être le porte-parole des aînés ;
- développer des **activités intergénérationnelles** : par exemple, devoir de mémoire (seconde Guerre mondiale) vis-à-vis des plus jeunes.

b. Collaboration avec le Centre culturel :

- développer la mixité sociale, notamment en collaboration avec le Centre culturel en **favorisant l'accès à certaines activités aux jeunes enfants dont la famille est dans une situation précaire** ;
- favoriser l'accès aux manifestations culturelles de grande ampleur du secteur privé non conventionné avec Article 27 ; **maintenir le caractère démocratique des prix des stages et ateliers artistiques pour tous** ;
- **promouvoir l'accès aux activités culturelles** (théâtre, cinéma, ateliers artistiques, ... **par l'organisation d'une halte-garderie en journée et d'un service de baby-sitting en soirée** suivant une tarification adaptée.

c. Divers :

- **création d'un espace d'accueil d'urgence** pour les personnes momentanément sans abri ou en situation d'urgence, par exemple **en cas d'incendie**, et ce pour une très courte durée ;
- **favoriser le « réemploi »** notamment en maintenant les partenariats déjà en cours avec la Goutte d'eau, les 3R et R'Cycl ;
- initier un système d'**accès aux soins vétérinaires à tarifs réduits pour les animaux de compagnie des allocataires sociaux** ;
- **lutter contre** toutes les formes de **discriminations**.

Nous entendons par là toutes les discriminations. Le pouvoir Fédéral et la Région wallonne ont déjà légiféré en la matière, et dans ce domaine, la Commune comme service public se pose en acteur essentiel. C'est en effet un terrain de prédilection pour identifier les discriminations, informer, orienter ou accompagner les personnes qui en sont victimes.

La Commune, comme employeur, se doit également de lutter contre toutes les attitudes discriminatoires.

Nous entendons aussi maintenir les collaborations entre la Commune, le CPAS et l'intercommunale ISOSL, gestionnaire de la maison de repos de Welkenraedt.

Nous souhaitons également créer et développer des relations et activités entre les futures résidences-services et les 2 maisons de repos situées sur notre territoire.

Afin de lutter contre l'isolement des seniors, nous proposerons à l'intercommunale en charge de la maison de repos de Welkenraedt ainsi qu'au responsable de la maison de repos de Beloeil :

- **d'ouvrir les restaurants des maisons de repos, une fois par semaine, aux personnes âgées de la Commune et ainsi maintenir les contacts entre les résidents et les personnes extérieures** et, à cette occasion, de créer un service de transport avec le véhicule du CPAS, pour les trajets.
- **de développer des activités communes à l'attention des seniors résidant à la maison de repos et les extérieurs.**

Après une étude approfondie, nous proposerons **la reconversion du bâtiment de la Maison de Repos Saint-Léonard**, en fonction de la faisabilité financière et des besoins des citoyens.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITE

La Commune doit être un lieu de vie fonctionnel, convivial et dynamique. Cela nécessite un équilibre entre les diverses fonctions que représentent les logements, les commerces, les services et les infrastructures collectives, les espaces naturels et les lieux de loisirs. Les espaces publics doivent aussi être agréables, bien entretenus, sûrs et adaptés à tous les usagers. C'est pourquoi, nous souhaitons actualiser le plan communal d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, pour remplir ces objectifs, la Commune mettra en œuvre une politique d'aménagement du territoire transversale qui intègre les diverses priorités communales et le cas échéant, les lignes directrices élaborées au niveau supracommunal. C'est l'occasion de mener une réflexion globale sur l'avenir de la Commune en associant l'ensemble des acteurs concernés, en ce compris la population.

Cela demande aussi de pouvoir fournir à chacun une information claire. Les procédures urbanistiques devront être aussi simples et cohérentes que possible, tout en assurant le juste équilibre entre liberté individuelle et respect des règles communes.

Afin d'améliorer l'information des citoyens, le groupe PS-IC propose :

- de simplifier les procédures et de **créer un vade-mecum communal qui reprenne les principales formalités urbanistiques en vigueur**. Les citoyens pourront ainsi comprendre plus aisément les démarches à entreprendre et les règles à suivre pour faire aboutir leur dossier ;
- de **renforcer la Commune dans son rôle de conseil** plutôt que de gendarme **de l'urbanisme** ;
- de veiller à la bonne coordination des chantiers de travaux publics et de continuer à **informer** correctement les riverains, commerçants et autres personnes concernées.

Afin de continuer à améliorer et embellir le cadre de vie de tous, le groupe PS-IC propose :

- de continuer la recherche intensive d'obtention de subsides en vue de poursuivre **l'aménagement de certaines rues**;

- de **rester attentif aux besoins des personnes à mobilité réduite**, comme cela a toujours été le cas ;
- de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie (**accotements, pistes cyclables**) en vue de **renforcer** la sécurité des piétons et des cyclistes ;
- de **réaliser une bande piétonne rue du Château de Ruyff** ;
- de **sécuriser**, en partenariat avec le S.P.W., **la N3** ;
- de maintenir la **participation des citoyens dans les prises de décisions des travaux d'aménagement de leur quartier** par le biais notamment de réunions de quartiers spécifiques ;
- d'effectuer des **travaux d'égouttage** conséquents (ex : rues Mitoyenne, des Bouleaux, St-Vincent, Grétry, des Myosotis...) ;
- de **créer un bassin d'orage derrière la rue de la Liberté** (derrière la Fabrique d'église) ;
- d'**aménager la liaison entre le parking de la gare et la rue Mitoyenne** ;
- d'effectuer les travaux d'**agrandissement de l'école communale de Welkenraedt**;
- de **construire un gymnase à l'école communale de Henri-Chapelle**, avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de mettre en place de **système wifi gratuit dans les endroits publics** comme le Centre culturel ;
- d'initier un certain nombre d'**actions en matière de funérailles et de sépultures afin de mieux tenir compte des rites funéraires et des besoins des citoyens.**
C'est dans cette optique que le nouveau cimetière communal est étudié par les services communaux. En tant que gestionnaire funéraire, la Commune doit veiller à l'entretien régulier de ses cimetières et notamment du patrimoine funéraire d'importance historique locale ;
- de réaliser les travaux d'**aménagement des locaux de la Maison de la Croix-Rouge** ;
- de **réaliser un plan de parking pour l'ensemble du territoire communal** afin de pouvoir gérer au mieux les espaces publics, les voiries et d'initier des aménagements en fonction des réalités de terrain, des besoins et des nécessités des particuliers et des commerçants;
- d'aider à la réalisation des travaux de **modernisation du Cercle paroissial d'Henri-Chapelle** ;

- de continuer à **améliorer la mobilité à proximité des écoles** en partenariat avec les différents acteurs de terrain, afin de désengorger le centre de la commune (ex : parkings alternatifs, endroits « Kiss & go », modification du lieu de certains arrêts de bus...).

ENVIRONNEMENT – ENERGIE

Les pouvoirs publics ont un rôle d'exemple à jouer dans le développement durable de la Commune. Cette dernière doit concilier dynamisme économique, progrès social et respect de l'environnement.

La Commune est le premier niveau d'action pour améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants. Les priorités concernent tant l'énergie et le climat que les déchets, la propreté publique, la nature, la biodiversité, la réduction des pollutions, la gestion de l'eau ainsi que la lutte contre les inondations.

Le groupe PS-IC propose :

- de participer activement à des **projets d'économie d'énergie**, en établissant préalablement le cadastre énergétique des bâtiments et équipements communaux ;
- de produire de l'électricité verte par le **placement de panneaux photovoltaïques** sur le toit de bâtiments communaux ;
- de mettre en place **un système de gestion des plaintes en vue d'assurer un suivi systématique et rapide des demandes des citoyens en matière de propreté publique et d'amélioration du cadre de vie** ;
- d'accentuer la **lutte systématique à l'égard des infractions environnementales** ;
- de **stimuler la biodiversité** dans les propriétés communales par le biais par exemple de toitures vertes ;
- de développer des campagnes de **sensibilisation à la consommation énergétique** via le Département Environnement de la Province de Liège et de dispenser des informations sur les économies d'énergie et d'éco-consommation ;
- de **remplacer progressivement les véhicules communaux par des véhicules électriques**, en fonction d'une étude de faisabilité. Le Gouvernement wallon veut encourager, au sein des Communes, l'utilisation de modes de déplacement moins polluants et moins consommateurs d'énergie tels que les véhicules ou les vélos électriques. Nous souhaitons nous inscrire dans cette dynamique et proposons de renouveler progressivement notre parc de véhicules par des véhicules électriques. En effet, même si chaque semaine les véhicules parcourent une grande quantité de

kilomètres, les distances parcourues ne sont pas très longues, puisque intra-communales. Cela permettra en outre de limiter les frais de carburant et l'empreinte écologique ;

- de **renforcer l'utilisation de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, les achats communaux** et la gestion des fonds publics ;
- de **ne plus utiliser d'herbicides et de pesticides** dans la gestion des espaces verts publics ;
- de poursuivre les actions de **nettoyage des voiries et des abords**, tant dans le centre de la localité que dans les chemins agricoles.

PREVENTION ET SECURITE

Garantir à chaque citoyen de vivre en sécurité est une des premières priorités des autorités locales. C'est là une condition indispensable pour améliorer la qualité de la vie et renforcer la cohésion sociale.

1. Préservation des lieux publics.

Les aménagements urbains, tels que les places, les rues, les parcs... ont une large influence sur la perception que nous avons de notre propre sécurité. Il est donc indispensable de poursuivre les investissements qui rendent les lieux publics plus sûrs et plus conviviaux.

Nous entendons :

- **accroître la sécurité devant et aux alentours des écoles** avec le soutien de citoyens bénévoles ;
- veiller à **l'éclairage de certains passages pour piétons** situés à des endroits peu visibles de la chaussée ;

2. Police

Le rôle de la police de proximité est essentiel en matière de service public à la population tant dans le domaine de la prévention que dans celui de la répression de la délinquance.

Dans cette perspective, l'équipe PS-IC avait prôné :

- **la lutte contre les actes de vandalisme et d'incivilité** : augmentation de la dotation octroyée à la Zone de Police ;
- l'utilisation d'un **radar préventif** et d'un **analyseur de trafic**.

Pour la prochaine législature, nous proposons :

- **d'accroître la lutte contre les incivilités et les nuisances publiques en veillant à l'application effective des sanctions administratives communales et y désigner un agent communal à temps plein ;**
- de **renforcer la présence des policiers dans les quartiers** et de multiplier les patrouilles de police sur le terrain ;

- de développer la mission de **conseiller en prévention** qui donnerait des **conseils gratuits en vue de prévenir les vols**, les intrusions dans les habitations et les commerces ;
- de renforcer les mesures de prévention en faveur des personnes les plus vulnérables (les personnes âgées, les enfants,...) en vue de lutter contre les vols à la ruse, le racket, etc. ;
- d'encourager les initiatives de **médiation** qui auront pour objet de résoudre, par exemple, les conflits de voisinage ;
- d'élaborer une **brochure de présentation des agents de quartier** en vue de mieux faire connaître à chaque citoyen son agent de quartier .

3. Pompiers

Le droit pour chaque citoyen de bénéficier de secours rapides et adéquats est une priorité. L'importance des services de secours et d'incendie n'est plus à démontrer.

Le groupe PS-IC entend :

- poursuivre la **modernisation du matériel du Service d'Incendie** ;
- soutenir la **formation** (de base et continuée) et l'entraînement des pompiers et des secouristes-ambulanciers via l'Ecole du Feu de la Province de Liège, l'Ecole provinciale d'Aide médicale urgente ;
- dans le cadre de la nouvelle zone de secours définie, maintenir le rôle de notre Service d'Incendie en fonction des particularités et spécificités de notre Commune ;
- soutenir les **collaborations entre les Services d'Incendie des Communes voisines**.

ECONOMIE - EMPLOI

Pour lutter contre la crise, notre priorité est de soutenir l'emploi via la création et le développement d'activités. Ce défi nécessite la mobilisation de toutes les forces vives, privées comme publiques, à tous les niveaux de pouvoir.

Un membre du Collège communal a notamment été chargé de cette matière.

En 2006, nous avons fixé différents objectifs dans ce domaine. Ces objectifs ont été atteints.

On peut notamment citer :

- le **développement du zoning industriel (East Belgium Park)** et l'aménagement des voiries d'accès avec un accès direct à l'autoroute E40 (en cours de finalisation). Le parc d'activités est le deuxième plus grand en Province de Liège. Environ 2000 personnes y travaillent.
- la **création de la Maison de l'Emploi** (créée avec les communes de Baelen et Plombières), outil accessible à tous les Welkenraedtois à la recherche d'un emploi.
- la **création du Crématorium** en collaboration avec l'intercommunale liégeoise NEOMANSIO, pour un montant de plus de 10 millions d'€ ; une douzaine d'emplois y ont été créés. De nombreux emplois indirects peuvent également être comptabilisés.
- **installation d'une entreprise sur le site de l'ancienne céramique** (création de 60 emplois)
- la **collaboration avec EXCOWEL** à différents niveaux : aides logistiques, financières, etc.

Entre 2012 et 2018, l'équipe PS-IC souhaite :

- réaliser une **campagne de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre** :
 - o en présentant, notamment via le bulletin communal, des expériences qui se sont développées dans la Commune ;
 - o en encourageant les échanges structurels (visites d'entreprises, rencontres avec des commerçants...) entre les entreprises et les établissements scolaires pour sensibiliser les plus jeunes au monde du travail ;
- poursuivre sa **collaboration avec EXCOWEL** ;
- favoriser le **développement du zoning industriel** afin d'accueillir de nouvelles entreprises et créer de l'emploi;

- poursuivre sa **collaboration avec l'Agence Locale pour l'Emploi** ;
- développer un **programme d'accompagnement et de collaboration avec les futurs entrepreneurs sur le territoire de notre Commune** ;
- encourager toutes les initiatives privées et publiques pour **lutter contre la précarité, le chômage et l'exclusion sociale** ;
- poursuivre et développer sa **collaboration avec le monde agricole de notre Commune** ;
- poursuivre sa collaboration avec la SPI, afin de **développer au mieux le zoning** de notre Commune ;
- maintenir la prospection dans le secteur privé pour **favoriser la mise à l'emploi via « l'article 61 » des personnes exclues du chômage** ;
- maintenir le **soutien au secteur de l'économie sociale** qui offre des emplois aux personnes précarisées ;
- développer les collaborations entre le CPAS, la Commune et des intercommunales ou institutions ou associations ayant un but social, par exemple avec l'ASBL « Les Tilleuls ». Cette ASBL œuvre pour **l'intégration de la personne handicapée et offre à celle-ci la possibilité de suivre une formation professionnelle** ;
- **développer les « chèques-cadeaux », en collaboration avec EXCOWEL**. Ces chèques, d'une valeur de 25 € chacun, sont distribués en lieu et place de subsides, de lots, de cadeaux, etc. Tous les citoyens pourraient également en acquérir. **Ils seront à utiliser dans les commerces de la localité**. Nous soutiendrons ainsi le commerce de proximité ;
- soutenir et encourager les initiatives à la création ou au **développement de petites entreprises ou d'activités d'artisans en dehors des zones industrielles** ;
- soutenir et encourager la **création de commerces de convivialité**, de vie autour de la place des Combattants et de la place d'Henri-Chapelle.

GOVERNANCE LOCALE - INFORMATION

La Commune est un service public de proximité. Ouverte et transparente, elle doit être à l'écoute des demandes des citoyens.

Elle doit par ailleurs plus que jamais adopter une gestion moderne, rigoureuse, efficace et recentrée sur sa mission de base. A cet effet, la transversalité, le décloisonnement des services, les synergies communales et supracommunales doivent être les objectifs de la mandature à venir.

Dans cet esprit, la Commune doit s'inscrire dans les démarches supracommunales. La Province de Liège joue un rôle de coordination et d'ensembliser pour les matières et projets dont la portée dépasse les limites du territoire communal.

Au cours de la législature, l'équipe en place a notamment souscrit aux marchés d'achats groupés de gaz et d'électricité, à l'achat groupé de sel de déneigement, à l'achat de défibrillateurs pour les centres sportifs.

Le groupe PS-IC propose :

- **de renforcer la complémentarité entre les services et de favoriser les économies d'échelle.** Des synergies nouvelles seront créées entre le CPAS, la Commune et les services para-communaux ;
- d'affecter des moyens à des **projets supracommunaux.**

De plus, en tant que niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, la Commune a un rôle central à jouer dans le renforcement de la démocratie et de la citoyenneté. Ses élus informent, rencontrent et consultent la population et les associations locales, et facilitent les contacts entre elles.

De nombreux efforts en matière de communication ont été réalisés au cours de cette législature. Les chantiers sont annoncés aux riverains via les folders « Mieux communiquer pour mieux se comprendre » et des panneaux explicatifs sont placés à l'entrée des chantiers.

De plus, des comités d'accompagnement composés de citoyens et d'élus sont mis en place pour les gros chantiers.

Pour la prochaine législature, le groupe PS-IC s'engage à :

- maintenir la parution trimestrielle du **bulletin communal** et souhaite qu'il soit également accessible sur le site internet communal ;

- développer un **système d’annonces (non commerciales) accessibles sur le site communal – par exemple, des demandes de co-voiturage ;**
- mettre à disposition des Conseillers communaux une adresse électronique (@welkenraedt.be) et transmettre via cette adresse mail tous les documents relatifs aux réunions du Conseil communal. Les citoyens pourront également via cette adresse électronique contacter directement les élus ;
- placer un **panneau d’information informatisé pour annoncer les événements et activités organisés ;**
- continuer à **informer les nouveaux habitants de notre Commune via une brochure d’accueil des services rendus, de la vie associative et des commerces situés sur le territoire de notre commune ;**
- poursuivre l’organisation d’une journée d’accueil avec notamment la diffusion d’un **film sur notre Commune ;**
- continuer à **informer la population au moyen de folders pour tous chantiers sur notre territoire** ainsi que via des panneaux explicatifs des travaux, à venir et des chantiers en cours de réalisation ;
- **organiser des rencontres avec le Collège communal**, une fois par an. Ces rencontres permettront aux Bourgmestre et Echevins d’expliquer leurs projets, de faire le bilan de leurs actions mais surtout d’**écouter les demandes et attentes des citoyens et de pouvoir y répondre au mieux ;**
- **solliciter les citoyens sur différents projets**, comme c’est déjà actuellement le cas.

RURALITE - AGRICULTURE

Nous vivons dans une zone rurale mais nous devons pouvoir bénéficier de services collectifs de qualité. Nous souhaitons évidemment maintenir les services rendus par les cars itinérants comme les passages des cars de dépistages, le webbus, le camion de la médiathèque...

Afin de ne pas transformer les campagnes en vaste zone périurbaine, les politiques publiques doivent valoriser le caractère rural des Communes et mettre en œuvre un plan de protection de la biodiversité, de la nature et du patrimoine architectural ainsi que des paysages favorisant le développement économique et, notamment le développement d'un tourisme rural qui soit adapté aux caractéristiques et aux besoins des Communes concernées. Nous avons ainsi créé diverses promenades balisées par le Plan communal pour le Développement de la Nature et le Syndicat d'Initiative.

Notre groupe PS-IC propose :

- de **veiller à la préservation des paysages et du cadre de vie rural et villageois au niveau de l'urbanisme** et de l'aménagement des voiries, notamment en interdisant toute pollution visuelle par des panneaux publicitaires en zone agricole ;
- **d'encourager les habitants à participer à l'embellissement de leur village**, de leur quartier ;
- d'implanter un **potager collectif** ;
- de poursuivre ses **actions de nettoyage des voiries et de leurs abords** dans le cadre de sa politique « commune propre » tant dans le centre de la localité que dans les chemins agricoles ;
- de **développer un projet de « rues fleuries »** avec l'aide d'un agent communal dans les centres de Welkenraedt et d'Henri-Chapelle ;
- **d'accroître le nombre de caninettes** existantes dans et au dehors du centre de la localité.

Le secteur agricole doit faire face aujourd'hui à des difficultés croissantes. La volatilité des marchés, les changements climatiques, les normes phytosanitaires, les conditions de

travail difficiles conduisent de plus en plus d'agriculteurs et d'éleveurs à quitter le métier. Pour notre groupe PS-IC, le maintien d'une agriculture diversifiée et à taille humaine est un facteur important du développement économique des campagnes, mais également du maintien de la cohésion sociale, de la protection de la biodiversité et des paysages.

Afin de soutenir le maintien de cette agriculture, nous proposons :

- de développer des actions de **sensibilisation de la population au monde rural et aux produits agricoles**, notamment au travers des actions « Agricharme » proposées par la Province de Liège ou des journées « Fermes ouvertes » ;
- de soutenir les initiatives favorisant le **tourisme à la ferme** ;
- **d'être le relais des agriculteurs locaux auprès des autres niveaux de pouvoir**, notamment auprès des Services agricoles de la Province de Liège. Ces services peuvent apporter de nombreuses aides aux agriculteurs ;
- de maintenir les marchés de produits du terroir et les balades gourmandes afin de **promouvoir les produits locaux** ;
- **encourager la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers** (anciennes variétés) et arbres d'ornement (du pays).

LOGEMENT

La Commune est un acteur clé du logement. Au travers des outils dont elle dispose, la Commune peut donner les impulsions en matière de localisation et de qualité du bâti, de mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat, de soutien à la création de logements adaptés, de protection des citoyens les plus vulnérables et d'information au public.

Afin de renforcer la politique communale du logement dans le sens d'une meilleure cohésion sociale, **l'équipe PS-IC propose :**

1. de renforcer la politique communale du logement.

- de maintenir et développer les relations entre la Commune, le CPAS et l'agence immobilière sociale LOGEO, pour **encadrer les propriétaires privés désirant louer un logement à des personnes à revenus modestes;**
- d'encourager une politique de logement public qui privilégie la mixité sociale;
- d'éviter l'étalement urbain en favorisant la densification des noyaux d'habitat et la mixité des fonctions.

2. d'accroître l'offre de logements :

- **concrétiser le projet Dickenbusch qui comptera plus de 100 logements publics et des habitations privées.** Cette réalisation se fera en partenariat avec la société de logement Nosbau ;
- la **création de 14 résidences-services** en collaboration avec d'autres institutions publiques.
- de mener des actions d'information et de prévention en matière de **lutte contre le monoxyde de carbone ;**
- de **promouvoir les projets d'habitat intergénérationnel favorisant le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées ;**
- en collaboration avec le CPAS, de **créer des logements d'urgence et de transit** afin de répondre aux besoins de logement immédiats des personnes sans-logis c'est-à-dire des personnes qui perdent leur logement suite à des calamités ou des personnes victimes de violences conjugales.

3. d'améliorer la qualité des logements.

- de contribuer à la **lutte contre l'insalubrité de certains immeubles et les marchands de sommeil** par la visite des travailleurs sociaux du CPAS au domicile des allocataires sociaux.

PERSONNEL

La Commune est également un employeur important. Afin de pouvoir rendre un service optimal à la population, il est indispensable d'avoir un personnel compétent et formé de manière adéquate.

Le groupe PS-IC souhaite :

- maintenir l'accès aux **formations** proposées au personnel tant communal que du CPAS, notamment via les modules des Sciences administratives organisés par le département Formation de la Province de Liège ou via les formations proposées par l'Union des Villes et Communes ;
- maintenir les formations continues pour les pompiers.

Au cours de la législature 2006-2012, de nombreux aménagements ont été réalisés tant pour le personnel administratif que pour le personnel ouvrier. Citons les **aménagements de la Maison communale, la construction du bâtiment administratif du CPAS, le réaménagement du site de la céramique où des locaux ont été aménagés pour les ouvriers communaux.**

Ajoutons également que du matériel performant, avec l'aide d'autres institutions publiques, a été mis à disposition de notre personnel.

Nous entendons **maintenir un service public de qualité, au service de tous.**